

1,9

MILLIONS D'EUROS
POUR LES TPE

La Communauté d'agglomération Pays basque, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des territoires, a mis en place un fonds de solidarité de 1,9 millions d'euros à destination des très petites entreprises (TPE) locales, afin de les aider à traverser la crise sanitaire et économique actuelle en renforçant leur trésorerie.

Concrètement, il permettra aux commerçants, artisans et associations d'effectuer des avances remboursables comprises entre 5 000 € et 15 000 €, sur la base d'un prêt à taux zéro.

➤ + d'infos sur fondstpenouvelleaquitaine.fr

RENTREE 2020
OUVERTURE DES
INSCRIPTIONS EN LIGNE

➤ **Inscriptions scolaires**

Les inscriptions scolaires se font sur rendez-vous auprès du service enfance-jeunesse :
05 59 24 65 58

affaires.scolaires@mairiedeciboure.com

➤ **Inscriptions à l'accueil périscolaire, à l'accueil de loisirs et au restaurant scolaire**

Les formulaires pour une 1ère inscription ou un renouvellement sont en téléchargement sur le site internet de Ciboure ou le portail famille :

www.mairie-ciboure.fr/espace-famille/a-lecole/

Ils sont à retourner par mail au service jeunesse pour le **10 août** : portail.famille@mairiedeciboure.com

➤ **Inscriptions aux transports scolaires**

Les inscriptions pour le transport scolaire de la maternelle au lycée sont à réaliser avant le **2 août**.

+ d'infos sur www.mairie-ciboure.fr/actualites/

LA MÉDIATHÈQUE ROUVRE SES PORTES AU PUBLIC

Si le système de médiathèque-drive a conquis les lecteurs assidus, ces derniers seront heureux de savoir que la médiathèque rouvre ses portes au public, aux horaires habituels, le 23 juin.

Un protocole sanitaire est mis en place pour garantir la sécurité des usagers et des agents : port du masque obligatoire et désinfection des mains à l'entrée, mise en quarantaine des livres retournés.



C'est le nombre de masques en tissu distribués à la population cibourienne. Il reste des dotations, disponibles à l'accueil de la mairie.

Se protéger, c'est important, c'est la raison pour laquelle le port du masque est recommandé dans les lieux où la distanciation physique ne peut être appliquée. Mais cette protection individuelle ne doit pas se faire au détriment de notre environnement.

Ces dernières semaines, les agents communaux et intercommunaux alertent sur la présence de masques ou gants jetés sur la voie publique. Ces déchets sont potentiellement contaminés et ils peuvent contribuer à la propagation du virus tout en affectant durablement l'environnement.

D'autre part, l'impact environnemental est important : ConsoGlobe estime le temps de dégradation des masques identique à celui d'un sac plastique, c'est à dire 450 ans.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE A REPRIS LE RYTHME HABITUEL DE LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective ont repris dans des conditions normales depuis le 11 mai. Les encombrants sont, comme d'habitude, ramassés sur inscription auprès des services de la communauté d'agglomération Pays basque (05 59 57 00 00). Enfin, les déchetteries ont rouvert leurs portes sans besoin de prendre préalablement rendez-vous.

Pour toute question relative à la gestion des déchets, un seul numéro :

0800 64 20 14 (appel gratuit depuis un poste fixe)

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
Tousser ou éternuer dans son coude
Utiliser un mouchoir à usage unique puis le jeter à la poubelle
Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Directeur de la publication : Guy Poulou, Maire de Ciboure
Mairie de Ciboure | Place Camille Jullian | 64500 CIBOURE
05 59 47 26 06 | mairie@mairiedeciboure.com
Rédactrice en chef et mise en page : Marie Surzur
Impression : Altergraf - Saint-Pée-sur-Nivelle - RCS Bayonne 753 800 155
Images : Freepik - Photos : Komcëbo

TOUTES LES INFOS ET ACTUS DE LA VILLE SUR
www.mairie-ciboure.fr

CIBOURE!

LETTRE D'INFO
SPÉCIALE COVID-19 # juin 2020

Covid-19ari buruzko informazio gutun berezia



EDITO

Auzapezaren hitza

Chères Cibouriennes, chers Cibouriens,

La progression de l'épidémie de covid-19 ralentit considérablement en France ; notre région Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement la Côte basque, a été plutôt épargnée, et nous pouvons nous en réjouir.

Adressons nos vœux de soutien et de réconfort aux régions plus touchées, telles que les Hauts de France ou le Grand-Est, qui ont été durement éprouvées. Nous pouvons saluer le courage et le dévouement du personnel soignant, et de l'ensemble du personnel nécessaire à la gestion de la crise, sur Ciboure comme ailleurs en France : aides à domicile, infirmières, agriculteurs, médecins...

Adressons également nos remerciements à nos fonctionnaires territoriaux qui se sont mobilisés pour assurer la continuité du service public.

Le ralentissement net de l'épidémie permet désormais le retour à la normale sur certains domaines de la vie courante.

En premier lieu, il faut noter la réouverture des structures d'accueil des enfants sur le territoire national. Les agents intervenant dans les écoles et à la crèche municipale travaillent à la mise en oeuvre d'un nouveau protocole, plus allégé, qui permette d'accueillir tous les enfants.

En second lieu, la tenue du second tour des élections municipales, le dimanche 28 juin prochain permettra de poursuivre processus démocratique engagé le 15 mars dernier.

Vous êtes tous invités à exercer votre droit fondamental de citoyen, en allant voter : que ce soit dans les bureaux de vote, dans lesquels un protocole sanitaire strict garantit la sécurité de chacun, ou que ce soit par procuration.

En attendant, bonne lecture à tous.

La rédaction

Ziburutar maitagarriak,

Covid-19 izurritea azkarki murrizten ari da Frantzia; Akitania Berria eskualdea, eta gure Euskal kostaldea bereziki, guti hunkituak izan dira gure atsedenerako.

Gure sustengu eta soleimendu agiantzak helaraz ditzagun hunkituagoak izan direnei, hala nola handizki jasan duten Frantziako Gainak edo Ekialde-Zabala eskualdeei. Artatzaileen kuraia eta arduratasuna goreski behar dugu, bai eta krisi honen kudeatzeko arizan diren guziak, Ziburun beste nun nahi bezala: etxe laguntzaileak, erizainak, laborariak, medikuak...

Gure eskerrak helaraz ditzagun ere gure lurraldeko funtzionarioei, zerbitzu publikoaren jarraipenaren segurtatzeko mobilizatu baitira.

Izurritearen murriztearen ondorioz, egunero bizitzako normaltasunera itzultzea ahalbidetzen du arlo batzuetan. Lehenik, harre-egiturak eta eskolak berriz ireki dira Estutuko lurraldean. Eskoletan eta herriko haurtzaindegian parte hartzen duten agenteek protokolo berri baten antolatzen ari dira, arinagoa, haur guziak hartu ahal izateko.

Bigarrenik, datorren igandean, ekainaren 28an, herriko hauteskundeak bigarren itzulian egingen denez, joan den martxoaren 15ean hasitako prozesu demokratikoari jarraituko zaio.

Denak gomiatuak zarete herritarren oinarrizko eskubidea erabiltzera, bozkatzera joanez: izan dadila bozketa-mahaietan, non osasun-protokolo zorrotz batek bakoitzaren segurtasuna bermatzen baitu, bai prokurazioaren bidez.

Bitartean, irakurketa on guziei.

Erredakzioa

28 JUIN 2020

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS

SOUS LE SIGNE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

La crise sanitaire en France a reporté l'élection des maires et adjoints des 30 000 communes dont le conseil municipal a été élu complet dès le premier tour au mois de mai. Pour les 4 800 communes restantes, dont Ciboure fait partie, le second tour a été reporté au 28 juin 2020, confirmation faite par le Président de la République le 14 juin dernier. Quel dispositif sanitaire est mis en place sur Ciboure pour assurer un vote sécurisé ?

➤ Pendant le vote

- › Le port du masque est obligatoire ; le masque peut être fourni sur place à la demande de tout électeur qui n'en dispose pas ;
- › Dès l'entrée dans les bureaux de vote, les électeurs se laveront les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition ;
- › Les électeurs se muniront de leur propre stylo pour signer la feuille d'émargement : la couleur est le BLEU ;
- › Le sens de circulation mis en place devra être respecté de façon à ce que les électeurs ne se croisent pas ;
- › Le nombre d'électeurs présents dans les bureaux de vote sera limité à 3 personnes, l'attente se fera à l'extérieur : le parapluie peut être le bienvenu suivant la météo !
- › Enfin, la priorité sera donnée aux personnes âgées ou à risque pour réduire le temps d'attente.
- › S'embrasser ou se serrer la main reste déconseillé.

➤ Pour le dépouillement

L'accès au public dans les bureaux de vote sera limité, afin d'éviter les afflux de personnes à partir de 18 heures.

➤ Suivez les résultats EN DIRECT à distance

Chacun pourra suivre, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, les résultats du second tour, en temps réel, le 28 juin au soir. Pour ce faire, il suffit de se connecter sur le site internet de la ville et d'accéder à la rubrique Actualités en première page :

www.mairie-ciboure.fr/résultats-municipales/



QUELLES SONT LES GRANDES ÉCHÉANCES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Un formulaire CERFA 14952-01, disponible en ligne, doit être téléchargé, rempli, signé, puis tamponné par le commissariat de Saint-Jean-de-Luz.

Pour faire tamponner sa déclaration, deux solutions sont proposées en fonction de la mobilité de l'électeur :

- › Soit l'électeur se déplace au commissariat de Saint-Jean-de-Luz : 05 59 51 22 22 / 15 Avenue André Ithuralde, 64500 Saint-Jean-de-Luz
- › Soit, si l'électeur ne peut pas se déplacer, il peut demander au commissariat de venir à domicile tamponner sa procuration. Il faut alors prendre rendez-vous par téléphone au 05 59 51 22 22.

› Le formulaire CERFA 14952-01 : Vote par procuration est disponible en téléchargement sur le site internet de Ciboure : www.mairie-ciboure.fr

Seules les listes ayant obtenu + de 10% des voix sont autorisées à se maintenir au second tour. Elles peuvent fusionner avec des listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

15 mars

PREMIER TOUR

SECOND TOUR

28 juin

La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Les nouveaux élus sont convoqués pour l'installation du nouveau conseil municipal, sous la présidence de la doyenne ou du doyen de la nouvelle assemblée. Une fois le Conseil installé, il vote pour élire le Maire, au scrutin secret, avant de procéder à l'élection des adjoints (8 max. pour Ciboure).

4 juillet

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

juillet

Désignation des commissions
Désignation des délégations au sein des organismes externes et internes

De façon exceptionnelle, en raison de la crise sanitaire actuelle, le vote du budget, initialement fixé par la loi avant le 30 avril pour les années d'élections municipales, est autorisé jusqu'au 31 juillet 2020. Ce délai laisse la possibilité aux nouveaux élus de déterminer eux-mêmes le budget qu'ils devront mettre en oeuvre sur la première année de leur mandat.

> 31 juillet

VOTE DU BUDGET